

Interpellation de Mme Fraiteur : Politique de soutien aux petits commerces de la commune.

Mme Fraiteur estime que la présence de petits commerces contribue à la qualité de vie d'un quartier. Les consultations citoyennes ont démontré que ce point de vue est partagé par un grand nombre d'habitants.

Les commerces de proximité proposent des produits locaux aux consommateurs, améliorent la convivialité et la sécurité dans les quartiers et permettent de réduire les déplacements en voiture.

La commune doit soutenir les petits commerces par tous les moyens à sa disposition, même si elle ne dispose pas de l'ensemble des leviers.

L'activité de certains commerces est entravée par des travaux de voirie. Par ailleurs, certains quartiers sont totalement dépourvus de commerces de proximité. Quelles actions l'administration communale peut-elle entreprendre pour favoriser l'implantation de commerces de proximité dans des quartiers qui en sont privés (Bourdon, Calevoet,...) ? Un schéma de développement commercial a-t-il été établi pour atteindre cet objectif ? Pourrait-on simplifier les démarches administratives des futurs commerçants ? La commune est-elle en mesure de soutenir les circuits courts ainsi que les produits bio issus du commerce équitable ?

M. Cools souhaite élargir le débat car il faut encourager l'activité commerciale dans son ensemble sans se limiter aux commerces de proximité.

Vu que l'élaboration d'un schéma de développement commercial figurait dans le programme du parti Uccle en Avant, M Cools se réjouirait de le voir mis en œuvre par le Collège.

Selon M. Cools, ce schéma de développement commercial requiert la prise en considération de problématiques économiques et urbanistiques.

Sur le plan économique, il serait opportun d'assurer une certaine spécificité aux différents noyaux commerciaux de la commune : le commerce de proximité pour le quartier Bourdon-Calevoet, le commerce de bouche pour Village Cavell, les vêtements pour le quartier du Vert Chasseur, etc.

M. Cools rappelle à cet égard les efforts qu'il a fournis dans le cadre de ces anciennes fonctions scabinales afin qu'H&M obtienne un permis d'urbanisme pour l'implantation d'un magasin à Uccle-Centre. Il a également entrepris des démarches pour sauvegarder le magasin « L'Inno » situé dans le quartier de la Bascule.

Il faut absolument réfléchir au choix de la stratégie à adopter pour maintenir les commerces existants ou en attirer d'autres, sans omettre le problème du stationnement.

Sur le plan urbanistique, il faut déterminer l'amplitude spatiale la plus adéquate pour les centres commerciaux. M. Cools est quelque peu dubitatif face à la perspective d'une éventuelle extension d'Uccle-Centre au-delà de la rue Joseph Bens. Selon lui, il serait plus judicieux de se concentrer sur un centre névralgique.

M. Hayette se demande s'il ne conviendrait pas de distinguer les commerces bio de ceux relevant du circuit court, dans la mesure où leurs clientèles respectives sont différentes.

Mais quelles que soient les mesures envisagées, un commerce ne peut vivre que s'il a des clients. Selon M. Hayette, la meilleure manière d'y parvenir consisterait à repeupler les logements vides situés au-dessus des commerces. L'instauration de taxes analogues à celles qui sont appliquées pour les immeubles abandonnés ou inoccupés pourrait y contribuer.

Mme l'Echevin Delwart partage totalement le point de vue selon lequel les commerces contribuent à la convivialité au sein des quartiers. La présence de 15 noyaux commerciaux distincts sur le territoire ucclois constitue assurément un des atouts de la commune. Mme l'Echevin Delwart signale qu'il est parfois difficile de faire comprendre aux différentes associations de commerçants qu'elles ne sont pas en concurrence les unes avec les autres.

La commune n'est guère en mesure de fournir une aide financière significative en raison de la limitation de ses moyens mais elle est sans doute l'instance la plus habilitée à alerter et à coordonner toutes les parties intéressées à l'activité commerciale.

Le défi posé par le commerce en ligne prouve que les difficultés en ce domaine dépassent largement le cadre ucclois.

Actuellement, le Collège est dans une phase d'écoute et d'analyse : la réunion prévue le 18 février prochain sous l'égide de l'ASBL Economie et Promotion du Commerce permettra aux administrateurs de cette ASBL ainsi qu'aux représentants des associations de commerçants et à tout citoyen intéressé de réfléchir aux stratégies à mettre en œuvre pour dynamiser les noyaux commerciaux.

La Région bruxelloise dispose d'un opérateur performant avec Hub Brussels, qui associe et coordonne plusieurs agences régionales actives dans le domaine commercial.

Cet organisme a déjà établi un état des lieux, qui peut être considéré comme une première forme de schéma de développement commercial. Ce document d'une trentaine de pages, que Mme l'Echevin Delwart tient à la disposition des membres du Conseil, identifie le type de chaland et les modes de transport qu'ils utilisent, le nombre de commerces dans les différents noyaux, le nombre de vitrines vides.

Le service de l'Economie et du Commerce a déjà procédé à l'analyse des politiques développées dans les autres communes, notamment quant à leur effet urbanistique.

La commune de Woluwe-Saint-Lambert a instauré un système de primes pour inciter les commerçants à rénover leur devanture, mais peu de commerçants y ont effectivement recours.

Le levier fiscal pourrait être encouragé pour favoriser la réhabilitation des dessus de commerce. Ces espaces sont taxés en tant qu'immeubles inoccupés mais selon Mme l'Echevin Delwart, il faudrait songer à d'autres incitants car la sanction ne suffit pas.

L'administration communale n'est pas en mesure d'offrir aux commerçants impactés par les travaux une compensation financière équivalente aux primes régionales. Néanmoins, elle pourrait, le cas échéant, débloquer des fonds pour des campagnes de sensibilisation en faveur des noyaux commerciaux.

Mme l'Echevin Delwart signale à cet égard que le projet de budget prévoit l'engagement de montants significatifs pour l'aide au commerce.

Les discussions budgétaires permettront de déterminer s'il est préférable d'agir par le biais de primes, d'allègements fiscaux ou éventuellement d'aides accordées avec l'appui d'Hub Brussels.

Les services de Mme l'Echevin Delwart travaillent en collaboration avec ceux de Mmes De Brouwer et Ledan dans le cadre de l'opération « Commune d'Uccle commerce équitable », initiée par M. Cools, afin d'assurer la promotion du circuit court.

Mais de toute façon, la commune ne pourra mener une action efficace en ce domaine qu'en étroite concertation avec la Région.

M. Desmet rappelle que le groupe Ecolo accorde une grande importance au commerce de proximité.

Il se demande si l'implantation de grandes enseignes ne nuit pas à la spécificité des noyaux commerciaux : que deviendrait le commerce de proximité en cas de multiplication de magasins C&A ou H&M sur le territoire ucclois ?

Mme l'Echevin Delwart estime que l'expertise d'un organisme spécialisé comme Hub Brussels permettra de donner une réponse avisée aux préoccupations de M. Desmet, mais intuitivement, elle ne partage pas les craintes de ce dernier quant à la présence de grandes enseignes car le flux de chaland généré par les grands magasins peut s'avérer profitable pour les petits commerces.